



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1995/L.3/Add.16
7 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-cinquième session
15 mai-9 juin 1995
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX
DE SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Hisham ELZIMAITY (Égypte)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Chapitre 13. Lutte contre la criminalité

1. À sa 16e séance, le 26 mai 1995, le Comité a examiné le chapitre 13 (Lutte contre la criminalité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Débat

2. Un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur des activités proposées au chapitre 13, tant en ce qui concerne les objectifs que les domaines d'activité prévus.

3. Plusieurs délégations ont estimé que la répartition des ressources à l'intérieur du programme ne correspondait pas parfaitement aux priorités fixées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et que l'on devrait accorder une place particulière aux sous-programmes 1 et 2.

4. Certaines délégations ont été d'avis que l'étendue des activités prévues pour l'exercice biennal ne justifiait pas que le Service de la prévention du crime et de la justice pénale devienne une division et que son effectif soit renforcé, comme il était proposé dans le projet de budget-programme. L'une d'elles a estimé que ce renforcement devrait se faire par redéploiement interne. D'autres ont appuyé les propositions du Secrétaire général. Une délégation a

95-16951 (F) 080695 080695

/...

9516951

fait observer qu'à son avis la recherche de moyens de soigner les prisonniers malades du sida n'entraîne pas dans les attributions du Service.

5. Certaines délégations n'ont pas accepté le lien qui était établi entre l'aide à apporter aux États dans leurs efforts pour combattre la criminalité transnationale sous toutes ses formes, d'une part, et la promotion des principes fondamentaux de l'État de droit, d'une administration publique saine et d'une bonne conduite des affaires publiques, de l'autre (point d) du par. 13.13).

6. Certaines délégations ont noté que le trafic d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile n'étaient pas mentionnés parmi les nouvelles formes de criminalité transnationale et que les moyens d'action à retenir (prévention, lutte et élimination de leurs causes) étaient également passés sous silence.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité recommande à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, de revoir le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 13 (Lutte contre la criminalité).
